

Doctorat : « Nous avons convenu d'intégrer le sujet des VSS à la prochaine enquête » (S. Pommier)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°277701 - Publié le 26/01/2023 à 08:11

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 27/01/2023 à 08:44



« Le sujet des VSS (Violences sexuelles et sexistes) n'était pas du tout abordé, ni celui des discriminations ou en tout cas pas de manière directe. Nous avons convenu de l'intégrer à la prochaine enquête qui est actuellement en cours. Plusieurs autres points ont également été revus dans le questionnaire » déclare [Sylvie Pommier](#), présidente du RNCD (Réseau national des collèges doctoraux), à News Tank le 20/01/2023.

Elle s'exprime au sujet de l'enquête nationale « Le doctorat en France : regards croisés sur la formation doctorale », dont la première édition avait été publiée le 01/01/2022. L'enquête 2023 est ouverte jusqu'au 15/02. La phase d'analyse des réponses est prévue pour le printemps 2023.

Pour l'édition 2022, « nous avons des questions qui étaient issues d'un questionnaire sur les risques psychosociaux et la détection du burn-out, qui ont été adaptées pour le doctorat et disséminées dans tout le questionnaire. Elles concernaient les relations avec les encadrants (avec 17 segments de la mission d'encadrement), le sentiment d'accomplissement, ou pas, le sentiment d'isolement, d'intégration à un groupe, ou pas, etc. »

Interrogée sur l'enquête nationale sur le doctorat de la Fage (Fédération des associations générales étudiantes) publiée le 20/09/2022, qui indique que « 24 % de doctorants déclarent avoir été déjà victimes de harcèlement moral, violence sexiste ou sexuelle, ou discrimination », Sylvie Pommier analyse : « Sur la part qui dit avoir subi des discriminations, du harcèlement, etc. notre enquête qui réunissait plus de 11 500 réponses, avec représentativité, ne montrait pas du tout ça. Des doctorants signalent bien une forte insatisfaction sur plusieurs plans, mais pas du tout dans ces proportions. »

« Aider les ED (école(s) doctorale(s)) à remplir la mission d'autoévaluation sur laquelle elles sont évaluées par le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) »

« Je souligne que les enquêtes du RNCD (Réseau national des collèges doctoraux) ont notamment pour objet d'aider les écoles doctorales à remplir la mission d'autoévaluation qui leur est confiée par l'article 4 de l'arrêté du 25/05/2016 et sur laquelle elles sont évaluées par le Hcéres. Lorsqu'on est en charge d'une formation, il faut pouvoir faire un état des lieux, identifier les besoins d'amélioration, mettre en œuvre des mesures et ensuite suivre leur effet », indique Sylvie Pommier.

« Les objectifs du RNCD sont opérationnels, qu'il s'agisse :

- de l'organisation du lien master/doctorat ;
- de l'attractivité internationale des formations doctorales ;
- ou du traitement des problèmes.

Les résultats servent à faire évoluer l'organisation des établissements autour du doctorat. »

« Même s'il n'y en avait qu'un seul doctorant par établissement dans cette situation, cela serait un problème grave »

« Par exemple, si on trouve que 5 % ou bien 30 % des doctorants sont exposés à du harcèlement moral, cela ne change en rien l'importance ou l'urgence de traiter le problème, même s'il n'y en avait qu'un seul par établissement dans cette situation, cela serait un problème grave.

Par contre, cela change complètement la manière de résoudre le problème. Si leur nombre est limité, l'accompagnement des victimes peut être fait par une cellule avec quelques personnes très bien formées aux risques psychosociaux en parallèle d'actions de sensibilisation plus générales. »

« Le fait de faire une enquête sur un sujet déterminé peut créer des biais d'enrôlement »

« L'écart entre les résultats de l'enquête RNCD ou d'autres enquêtes comme celle de la Fage sur ces questions s'explique facilement. Le fait de faire une enquête sur un sujet déterminé peut créer des biais d'enrôlement dans l'enquête, ceux qui répondent sont ceux que la question intéresse, souvent parce qu'ils sont eux-mêmes confrontés à cette question.

L'enquête du RNCD aborde très largement tous les aspects de la formation doctorale, depuis le parcours avant le doctorat jusqu'aux projets de carrière. Bien entendu, cela aboutit à des questionnaires plus longs, mais nous avons quand même eu plus de 11 500 réponses de doctorants lors de la première édition de l'enquête, cela évite de sélectionner uniquement ceux qui sont interpellés par un sujet particulier. »

« Vérifier la représentativité vis-à-vis de l'ensemble des doctorants »

« De même les collèges doctoraux sont en mesure de cibler une population particulière, les doctorants inscrits dans les écoles doctorales françaises une année donnée et leurs encadrants, et cela permet de vérifier la représentativité vis-à-vis de l'ensemble des doctorants, mais surtout de ne pas intégrer des retours d'expériences passées et depuis lesquelles des mesures ont été mises en place dans les établissements.

Nous savons exactement à qui nous nous adressons : nous pouvons ramener les réponses à la population générale, contrôler les taux de réponse, la représentativité en termes disciplinaires, de répartition hommes-femmes, français ou étrangers, selon les modalités de financement etc. »

« Pour autant, des constats sortent de l'enquête de la Fage qui rejoignent nos propres observations, comme les constats sur les problèmes de financement et la précarité sur cela induit. Le taux de doctorants non financés est de 25 % au niveau national et l'on retrouve des données approchantes dans leurs enquêtes. »

Enquête 2023 du RNCD : six grandes parties

Le RNCD précise que l'enquête nationale « regards croisés sur la formation doctorale » auprès des doctorants inscrits en 2022-2023 et de leurs encadrants comporte six parties :

- « Informations générales sur les répondants et leurs parcours.
- Quelques questions d'actualité ; avis sur les évolutions récentes du cadre du doctorat.
- Leur vision du doctorat, de sa fonction dans la société.
- Les projets doctoraux et l'encadrement doctoral.
- Les conditions de la formation doctorale et de son déroulement.
- Le devenir professionnel des docteurs (préparation et image qu'ils ont des débouchés). »

Changements réglementaires récents

« Le premier objectif de l'enquête est de faire un point, au niveau national, sur ce que pensent les doctorants et les encadrants de ces changements réglementaires récents et de quelques autres questions d'actualité (par exemple : le plan national de lutte contre les VSS). Au-delà de permettre de faire un retour au niveau national sur ces évolutions, les interroger sur ces changements récents est également une manière de les tenir au courant. »

Le cadre de la formation doctorale

« Un second objectif, est de dresser un état des lieux, d'alimenter, par des retours des premiers concernés de toutes disciplines, la réflexion sur les actions à mener, dans les écoles doctorales, les universités et établissements voire au niveau national, pour améliorer le cadre de la formation doctorale.

Les questions qui sont récurrentes d'une enquête à l'autre, comme la satisfaction vis-à-vis de l'encadrement doctoral ou leur vision de ce à quoi sert un doctorat, permettront de suivre les évolutions au cours du temps.

Au niveau national, ces informations pourront être utilisées pour communiquer sur la situation du doctorat en France, pour encourager les méthodes d'encadrement les plus appréciées et pour fournir, à ceux qui animent des formations destinées aux encadrants, des retours du terrain.

Au niveau de chaque école doctorale, l'enquête apportera tous les éléments utiles pour répondre à la mission d'autoévaluation qui est donnée aux écoles doctorales dans l'article 4 de l'arrêté du 25/05/2016 et sur lesquelles elles sont évaluées par l'Hcéres (domaine 4, référence 14). »

Attractivité et reconnaissance du doctorat

« Le troisième et dernier objectif est d'améliorer l'attractivité et la reconnaissance du doctorat en améliorant, pour commencer, la connaissance de ses objectifs et de ses exigences, de ce que font les doctorants, auprès de ceux qui n'ont pas de doctorat mais qu'il peut être utile de sensibiliser (les étudiants, les élèves de grandes écoles, les entreprises et les autres secteurs d'emploi, le grand public...).

Il s'agit aussi de disposer de retours au niveau national, statistiquement significatifs, pour pouvoir faire émerger (notamment dans la presse) une vision du doctorat, de l'expérience des doctorants et du rôle de leurs encadrants plus réaliste et plus juste que ce qui prévaut aujourd'hui. »



Sylvie Pommier

Présidente du Réseau National des Collèges Doctoraux @ Réseau national des collèges doctoraux

Professeure des universités (Puce) @ École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)

Date de naissance : 15/12/1969

Parcours

Depuis avril 2021

[Onera \(Office national d'études et de recherches aérospatiales\)](#)

Membre du Haut conseil scientifique

Depuis mars 2021

Réseau national des collèges doctoraux

Présidente du Réseau National des Collèges Doctoraux

Depuis décembre 2020

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vice-présidente du comité de suivi Licence-Master-Doctorat

Depuis mars 2020

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)

Vice-présidente adjointe chargée du doctorat

Septembre 2018 - mai 2019

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Membre du comité de suivi de la loi ORE

Juin 2017 - décembre 2020

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Présidente du comité de suivi Licence-Master-Doctorat

Depuis mai 2017	ABG - Association Bernard Gregory Membre du conseil d'administration de l'ABG- Intelligence et du bureau de l'association
Depuis décembre 2016	Ensa-V (École nationale supérieure d'architecture de Versailles) Membre du CA
Septembre 2014 - mars 2020	Université Paris-Saclay (Comue) Directrice du collège doctoral
Septembre 2012 - septembre 2014	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Vice-présidente recherche et études doctorales
Août 2010 - septembre 2012	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Membre du comité national section 9 - évaluation des unités de recherche, commission pour l'évaluation, la promotion et le recrutement des chercheurs
Janvier 2009 - décembre 2012	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Directrice de l'école doctorale 285
Depuis septembre 2003	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Professeure des universités (Puce)
Septembre 1995 - septembre 2003	CentraleSupélec Professeur assistant
Septembre 1992 - septembre 1995	Safran Aircraft Engines Doctorante Cifre

-

Établissement & diplôme

Depuis 2002	Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie (UPMC) Habilitation à diriger des recherches, Fatigue et rupture
1992 - 1995	Ecole centrale de Paris Doctorat de mécanique
1991 - 1992	Insa Lyon (Institut national des sciences appliquées de Lyon) Titulaire d'un DEA de Génie des matériaux
1989 - 1992	Centrale Lyon (École centrale de Lyon) Ingénieure

-

Fiche n° 15259, créée le 15/01/2016 à 20:15 - Màj le 09/09/2021 à 18:21



Réseau national des collèges doctoraux - France PhD (RNCD)

Catégorie : Divers public

Général

Date de création	2015
Statut	Association de loi 1901
Missions et objectifs	Favoriser la reconnaissance et la valorisation du diplôme de doctorat. Rassemblant aujourd’hui plus d’une vingtaine d’établissements ou Comue sur le territoire, il contribue à tisser des liens entre les différents acteurs de la formation doctorale et participe à la réflexion actuelle sur la place du doctorat dans et hors de l’université. Ses missions : • Promouvoir les échanges d’idées, d’expériences et de bonnes pratiques sur les questions relatives au doctorat dans le cadre de structures de coordination pour plusieurs écoles doctorales au niveau d’un site ; • Favoriser la reconnaissance et la valorisation du doctorat auprès de tous les acteurs publics ou privés des secteurs sociaux-économiques et culturels, aussi bien au niveau national qu’au niveau international.
Présidence	Présidente : Sylvie Pommier Vice-présidente : Christelle Goutaudier

Fiche n° 11804, créée le 09/03/2021 à 12:26 - Màj le 07/02/2022 à 14:34

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »